RADIATION THERAPY PATIENT CHARTER

People undergoing radiation therapy have the right to:

Be treated respectfully by all personnel involved in their treatment and care.

Access appropriate care in a reasonable time frame.

Receive information from their care provider that is based on best evidence.

Be given the opportunity to ask questions and provide feedback.

Be educated about their treatment and care.

Be actively involved in decisions related to their care and provide informed consent, which can be withdrawn at any time.

Request a second opinion during the course of their treatment and care.

Have their personal health information kept confidential and have access to it.

Access supportive services throughout their treatment and care.

Have their radiation treatment coordinated with the rest of their care.

CHARTE DU PATIENT EN RADIOTHÉRAPIE

Toute personne qui reçoit des traitements de radiothérapie a le droit :

D’être traitée avec respect par l’ensemble du personnel soignant ou auxiliaire.

D’avoir accès à des soins appropriés dans un délai raisonnable.

D’obtenir de son prestataire de soins des informations fondées sur des données probantes.

De poser des questions et de donner son avis.

De s’informer sur son traitement et ses soins.

De prendre part aux décisions liées à ses soins, de donner son consentement éclairé et de le retirer en tout temps.

De demander un deuxième avis pendant la durée du traitement et des soins.

D’avoir accès à ses renseignements de santé

et d’avoir l’assurance de leur confidentialité.

D’avoir accès à des services de soutien pendant la durée du traitement et des soins.

De recevoir un traitement bien coordonné avec le reste de ses soins.